

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

SERVICE URBANISME

Vu pour être annexé à l'arrêté de permis de construire

Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 01/08/2025

Publié le 01/08/2025

ID : 092-219200243-20250731-AR2025_243-AI



PC09202424D0026

Département
des Hauts-de-Seine

ARRETE 2025 / 243

Participation du public
par voie électronique

PC 092 024 24 D 0026
5, rue Georges Boisseau

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des Arrêtés du Maire

Le Maire de Clichy-la-Garenne,
Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine,

Ouverture et organisation de la participation du public par voie électronique relative à la demande de permis de construire n° 092 024 24 D 0026 pour la construction de trois bâtiments, contenant un programme mixte de 293 logements, bureaux et commerces, qui s'articulent autour d'un parc public et d'espaces végétalisés privatifs sis 5, rue Georges Boisseau dit « Ilot Sellier » à CLICHY-LA-GARENNE, déposé par BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION représentée par Madame Julie MILARET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L. 123-19 et R. 123-46-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par délibération n° 2025-S04-009 du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 26 juin 2025 ;

Vu la demande de permis de construire n° 092 024 24 D 0026 déposée le 23 décembre 2024 par BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION représentée par Madame Julie MILARET, dont le siège social est situé 50, Cours de l'Île Seguin à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), ayant pour objet la construction d'un ensemble immobilier de 20 985 m² de surface de plancher à usage d'habitation, de commerce et de bureau, sis 5, rue Georges Boisseau à CLICHY-LA-GARENNE, dans le Département des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement de l'Aménagement et des Transport d'Île-de-France n° DRIEAT-SCDD-2024-198 en date du 5 décembre 2024, soumettant le projet objet du permis de construire n° 092 024 24 D 0026 à la réalisation de l'évaluation environnementale du projet impliquant notamment la réalisation d'une étude d'impact, qui a été intégrée au présent permis, en application des articles L.122-1, R.122-1 et R.122-5 à R.122-8 du code de l'environnement ;

Vu l'attestation d'absence d'observation en date du 13 juillet 2025 du Président de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Île-de-France sur ce projet ;

Considérant que, dans ce cadre, aux termes des articles L. 123-2 I 1° et L. 123-19 I 1° du Code de l'Environnement, la demande de permis de construire n° 092 024 24 D 0026 relative à la construction d'un ensemble immobilier de 3 bâtiments contenant un programme mixte de logement, bureaux et commerces, d'une surface de plancher totale de 20 985 m², et qui s'articulent autour d'un parc public et d'espaces végétalisés privatifs sis 5, rue Georges Boisseau à CLICHY-LA-GARENNE, portées par BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION, fait l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique ;

Considérant que le projet de construction d'un ensemble immobilier de 20 985 m², sis 5, rue Georges Boisseau à CLICHY-LA-GARENNE, porté par BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION, donne lieu à évaluation environnementale effectuée par l'autorité environnementale impliquant notamment la réalisation d'une étude d'impact ;

PC09202424D0026

Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 01/08/2025

Publié le 01/08/2025

ID : 092-219200243-20250731-AR2025_243-AI

**ARRETE :**

Article 1 - Pendant 31 jours consécutifs, du 1^{er} septembre 2025 à 9h00 au 1^{er} octobre 2025 à 18h00, il sera procédé à une participation du public par voie électronique préalable à la délivrance du permis de construire portant sur le projet de construction d'un ensemble immobilier de 20 985 m², sis 5, rue Georges Boisseau à CLICHY-LA-GARENNE, déposé par BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION représentée par Madame Julie MILARET.

Article 2 - Cette participation du public par voie électronique a pour objet de recueillir les observations et propositions du public sur le projet de construction d'un ensemble immobilier de 20 985 m², sis 5, rue Georges Boisseau à CLICHY-LA-GARENNE, dont le maître d'ouvrage est BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION.

Article 3 - Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site Internet dédié, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ilot-sellier>

Pendant la durée de la participation du public par voie électronique mentionnée à l'article premier, les observations et propositions du public pourront être déposées sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet sur le site Internet dédié.

Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public, sur support papier, pendant toute la durée de la procédure à la mairie de CLICHY-LA-GARENNE, située 80, boulevard Jean Jaurès - 92110 CLICHY-LA-GARENNE, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Article 4 - Le dossier soumis à participation du public par voie électronique comportera notamment la décision n° DRIEAT-SCDD-2024-198 en date du 5 décembre 2024 de la DRIEAT-IDF soumettant le projet à évaluation environnementale, le dossier de demande de permis de construire comprenant l'étude d'impact et son résumé non technique, l'attestation d'absence d'observation en date du 13 juillet 2025 par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France, et les avis des services consultés en application des textes législatifs et réglementaires préalablement à l'ouverture de la procédure de participation du public.

Article 5 - À compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés, et des observations ou questions sur le projet peuvent être adressées auprès de la Mairie de CLICHY-LA-GARENNE - « Ilot Sellier » - Direction de l'Urbanisme - Bâtiment administratif 51, rue Pierre 92110 CLICHY-LA-GARENNE - 01 47 15 33 82/81 ou à l'adresse mail suivante : urbanisme@ville-clichy.fr

Article 6 - La personne responsable du projet est Madame Julie MILARET - BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION dont le siège social est situé 50, cours de l'île Seguin - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, joignable à l'adresse suivante : Email : ilot-sellier@mail.registre-numerique.fr

Article 7 - Un avis informant le public de l'ouverture de la participation du public par voie électronique sur le projet de construction d'un ensemble immobilier de 20 985 m², 5, rue Georges Boisseau à CLICHY-LA-GARENNE, porté par BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION, sera affiché dans les panneaux administratifs de la Mairie de CLICHY-LA-GARENNE et sur les lieux concernés par le projet. Il sera mis en ligne sur le site Internet de la Mairie de CLICHY-LA-GARENNE au moins 15 jours avant l'ouverture de la participation et pendant toute sa durée. Cet avis sera en outre publié dans deux journaux locaux diffusés dans le département des Hauts-de-Seine au moins 15 jours avant l'ouverture de la participation.

Article 8 - A l'expiration du délai de la participation du public par voie électronique prévu à l'article 1, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée. Elle sera transmise au maître d'ouvrage, BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION représentée par Madame Julie MILARET, qui pourra adresser une réponse au Maire de CLICHY-LA-GARENNE.

Article 9 - Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique, la synthèse rédigée à l'issue de la participation, l'éventuelle réponse du maître d'ouvrage à la synthèse ainsi que la décision du Maire de Clichy-la-Garenne relative à la demande de permis de construire n°092 024 24 D 0026 seront consultables sur le site internet de la ville pendant trois mois à partir de la publication de la décision relative à la demande.

Article 10 - Au terme de la participation du public par voie électronique, le Maire de CLICHY-LA-GARENNE sera compétent pour statuer sur la demande du permis de construire n°092 024 24 D 0026. La décision prendra la forme d'un arrêté municipal accordant ou refusant l'autorisation sollicitée.



Fait à Clichy, le **31 JUIL. 2025**

Rémy MUZEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans le même délai.

